

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La baisse des prix de détail est annoncée par des autorités « compétentes et autorisées ». Nous devons faire écho à ce bruit et le répéter partout. On pousse à la baisse en l'annonçant. — Est-ce la faute de la République et de l'École laïque si la natalité baisse en Italie ?

Cette fois la presse corporative fait la pige à la grande presse quotidienne... Bien avant cette dernière, elle annonce que les prix vont baisser ! Ça c'est du prophétisme ! Nos confrères spécialistes tiennent pour indigne d'eux de dire ce qui s'est passé, ils annoncent ce qui arrivera. Il leur faut mieux que l'information dite « de dernière heure ». Ils inaugureront l'information du prochain avenir. Et pour peu que le public prenne goût à ce reportage à la mode de Delphes, nos grands confrères quotidiens se verront bientôt obligés à créer dans leur rédaction un nouveau « service spécial », placé sous le patronage du sympathique Calchas et confié aux soins des plus célèbres voyants et devins...

N'empêche qu'il est bon de faire écho à ces bruits. Il faut les répéter et les relancer pour qu'ils soient tour à tour repris par d'autres personnes et maintenus dans la circulation sonore comme un refrain obsédant et salutaire. De même qu'on favorise la hausse en l'annonçant avec insistance, de même on doit faciliter la baisse en la déclarant prochaine, inévitable et en la signalant avec obstination ! Qui parle toujours du Diable, dit je ne sais plus quel proverbe, finit par le voir apparaître sur le mur...

D'ailleurs, nous n'avons pas été seuls à noter cette étonnante contradiction entre la diminution des prix de gros et l'augmentation des prix de détail. Voilà que M. Georges Maus, Président de la Fédération des Détaillants, la remarque à son tour... Je trouve les déclarations de ce personnage considérable et compétent dans la Tribune des Fonctionnaires qui les a prises à l'intransigeant lequel les tient d'Excellence. Mais à travers ce labyrinthe nous ne perdons pas le fil. C'est bien M. Georges Maus qui parle, lui qu'on ne saurait soupçonner de malveillance à l'égard des détaillants...

Or, il nous assure que la baisse des prix de détail doit commencer à se faire sentir chez les détaillants honnêtes qui sont l'immense majorité, surtout si le vendeur se décide, suivant le conseil du ministère du Commerce, M. Flaminio, à écarter ses stocks actuels même au prix de quelques sacrifices afin de les renouveler aux taux les plus bas !...

Que voilà donc de bons conseils ! Et comme les détaillants dont parle M. Georges Maus — les détaillants honnêtes — auraient tort de ne pas les suivre, eux qui sont, après tout, plus consommateurs encore que vendeurs !...

Une dure épreuve pour l'orgueil de Mussolini !...

Il y a quelque quatre ou cinq ans on notait en Italie les premiers signes d'un fléchissement dans la natalité. Aussitôt le Duce pétarda et tempêta. Discours fulgurants ! Retentissantes proclamations !...

Ah ! ça n'allait pas se passer comme ça ! Le fascisme ne permettrait pas aux femmes italiennes de se reposer. Pas de chômage dans la maternité ! Il faut des enfants, beaucoup d'enfants, et encore plus d'enfants. Peu importe au Duce ce qu'ils deviendront. Qu'on lui en fasse sans se préoccuper de la suite. Il en a besoin pour sa politique, pour menacer le monde d'explosion et la France de « submergation »...

Et le Dictateur fit des lois, lança des décrets... et attendit le résultat. Le voici :

Pour l'année 1929 les services de statistiques viennent de publier des chiffres qui démontrent qu'après l'Angleterre, après la Suisse, après la France et après l'Allemagne, l'Italie entre à son tour dans une période de décadence démographique.

Les naissances ont passé de 1.173 mille 264 en 1924 (année où elles avaient déjà sérieusement fléchi) à 1.035.866 en 1929. En cinq ans, la diminution est donc de plus de cent mille naissances. Quant à l'excédent

de ces naissances sur les décès, qui était de 500.000 en 1924, il n'est plus que de 375.000 en 1929 !...

Les services de statistiques font remarquer que si le phénomène se poursuit de la sorte, même sans accélérer son rythme, l'Italie n'aura plus dans vingt ans d'excédent de naissances... Pour l'instant, il ne vont pas plus loin dans leurs prévisions. Ils n'osent pas imaginer l'hypothèse effroyable d'un excédent des décès sur les naissances. C'est une horreur dont ils aiment mieux ne pas parler !...

La presse fasciste en reste stupide. On dirait qu'elle a reçu un coup de masse sur ce qui lui sert de tête. Elle écrit des articles à la fois futieux et désolés. Mais elle prétend encore que l'Italie ne se trouve pas devant un sort inévitable... Elle le dit. Elle essaye de se le faire croire. Seulement sa jactance d'aujourd'hui a disparu. Et elle n'ose plus annoncer de miracle, elle ne se risque plus à prédire que le fascisme sauvera et montrera la sa force de régénération et sa supériorité morale sur les régimes pourris des nations libérales et démocratiques...

Mais n'est-il pas curieux d'observer le silence que garde à ce sujet une partie de la presse française ? Vous devinez laquelle !... Celle qui, sans tenir compte de l'universalité de ce phénomène, prétend que si la natalité a baissé en France, c'est la faute de la République et de l'École Laïque !...

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

LA MONTRE DE CHARLOT

Il paraît qu'un écrivain londonien ayant été voir Charlie Chaplin dans sa maison de Hollywood, posa au grand mime la question suivante :

— Avez-vous déjà reçu des cadeaux d'admirateurs inconnus ?

Sur quoi Charlie Chaplin conduisit son hôte dans une pièce qui ressemblait à un brio-à-brac :

— Voyez-vous, dit-il, tout cela, ce sont des cadeaux.

— Et lequel d'entre eux préférez-vous ? demanda encore le visiteur.

Charlie s'approcha d'une vitrine qui contenait une collection de montres, y prit un chronomètre d'or et le montra à l'écrivain anglais :

— C'est celui-ci, fit-il. C'est le plus curieux que j'aie jamais reçu, en même temps que la preuve de ma popularité à l'écran.

Et Charlie se mit à raconter l'histoire de la montre.

— J'ai, commença-t-il, plusieurs automobiles : une petite voiture, une grosse limousine et un torpédo de sport. Mais il m'est plus agréable d'aller à pied ou de prendre le métro. Ce sont mes voyages d'étude : une vedette de cinéma doit approcher les gens pour apprendre à les connaître.

— Or, un jour, je faisais un tour dans le métro. C'était à l'heure du trafic le plus intense, et la voiture où je me trouvais était littéralement bondée. En rentrant chez moi, je remarquai, dans la poche de mon manteau, la présence d'un objet lourd et inconnu. Je plongeai la main dans ma poche et, à ma profonde stupéfaction, j'en retirai ce chronomètre, qui est en or et qui a une grande valeur.

— Ne sachant pas qui avait pu mettre ce chronomètre dans ma poche, je le remis à mon secrétaire, en le priant d'aller le déposer au commissariat de police. Procès-verbal fut dressé, et les gens du commissariat pensèrent mourir de rire en apprenant l'histoire : ils crurent que c'était un coup de réclame monté par moi.

— Pourtant j'eus très rapidement l'occasion de démontrer à la police qu'il ne s'agissait pas d'une manœuvre de publicité de ma part. Car je reçus une lettre qui avait la teneur suivante.

« Cher Monsieur Chaplin. C'est un professionnel du vol à la tire qui vous adresse ces lignes. Il y a six jours, je travaillais dans le métro. Je venais de soustraire une montre d'or au gilet d'un gros monsieur cossu lorsque je vous vis. Et, comme je suis votre très grand admirateur, je me résolus aussitôt à vous faire présent de cette montre. C'est ainsi que je l'ai glissée dans la poche de votre manteau. Veuillez bien, je vous prie, accepter ce cadeau avec autant de plaisir que je le vous l'ai offert. »

« Un an passa. La police ne réussit à trouver ni le voleur, ni le propriétaire de la montre. Force fut bien, le délai légal écoulé, de me la remettre, puisque j'étais censé l'avoir « trouvée ».

Voilà l'histoire de la montre de Charlie, telle du moins qu'elle nous a été rapportée. Elle est bien jolie, si elle est vraie. Si elle est fautive, elle n'est pas mal inventée... »

Informations

A la Chambre

La Chambre a continué, dans la séance de l'après-midi de mercredi, la discussion du budget des P. T. T.

M. Masson demande la titularisation du personnel auxiliaire des P. T. T. M. Germain Martin promet d'examiner avec bienveillance cette question.

Les divers chapitres et l'ensemble du budget sont votés.

Au Sénat

Le Sénat valide l'élection de M. Capus, comme sénateur de la Gironde.

Après une longue discussion, les conclusions du 8^e bureau qui tendent à la validation de l'élection de M. Neuville, dans l'Eure, sont adoptées au scrutin public par 220 voix contre 65 sur 285 votants.

Le président fait connaître que M. Le Trocquer est élu à l'unanimité de 170 votants membre du comité consultatif des forces hydrauliques.

Le Sénat fixe au mardi 18 février la discussion du projet rectificatif de la loi sur les assurances sociales.

A la Commission des Finances

La Commission des finances, par 28 voix contre 9, et après appel nominal, a maintenu sa décision antérieure augmentant de 1.150 millions, le prélèvement budgétaire sur les versements de l'Allemagne.

Par 36 voix et 4 abstentions, et après appel nominal, la commission a adopté le texte de la commission des pensions, relatif à l'allocation aux combattants.

Reprenant la question déjà ajournée, du rajustement des traitements, la commission a décidé, par 14 voix contre 7, de porter le traitement de base des salariés de l'Etat, à 9.000 francs.

Sur les chapitres réservés la commission a maintenu le crédit de 100 millions affecté à l'entretien des routes.

Les recettes du budget s'élèvent à 49 milliards 477 millions et les dépenses à 49.562 millions.

Assurances sociales

On confirmerait la discussion du projet rectificatif de la loi sur les assurances sociales, serait portée à une date ultérieure.

On exprimerait l'opinion qu'il se pourrait qu'un nouveau texte, élaboré à la fois sur les données du gouvernement, du groupe de la Mutualité et des Commissions sénatoriales compétentes, fût prochainement déposé sur le bureau du Sénat, sous forme de contre-projet et réalisât l'accord général.

Le timbre antituberculeux

D'une communication faite à la dernière séance du Syndicat professionnel des instituteurs de la Seine, il résulte que la vente du timbre antituberculeux rapportera cette année, dans toute la France, une somme de près de 20 millions, au lieu de 17 millions l'an dernier.

Manifestation des postiers

L'Association générale de défense des commis des postes a tenu un meeting à la mairie du VI^e arrondissement.

Après avoir entendu MM. Richard, secrétaire général de l'Association des commis ; Mathé, secrétaire général du Syndicat confédéré des agents, ainsi que le délégué du Syndicat unitaire, l'assemblée vota un ordre du jour de mandat.

« Le respect des droits acquis, soulignant l'insuffisance des indemnités de résidence, le relèvement du salaire de résidence, le relèvement du salaire de base et l'application du coefficient 5 au sommet au 1^{er} juillet 1929, ainsi que la revalorisation intégrée au 1^{er} avril 1931. »

Des manifestants se rendirent au ministère des P. T. T., mais ils furent repoussés par les agents de police.

En Espagne

Le général Primo de Rivera est arrivé à Barcelone. Il a déclaré qu'il allait partir pour San Remo, où il restera deux ou trois jours. De là, il se rendra à Paris, où il restera une quinzaine de jours. Il rentrera ensuite en Espagne.

Il a ajouté qu'il avait besoin de repos. Il espère que l'« Union patriotique » obtiendra une grande majorité aux prochaines élections et a exprimé la crainte qu'une politique erronée ne favorise le retour de la dictature au pouvoir.

Attentat antifasciste

Lundi soir a été perpétré contre le journal fasciste « Popolo d'Italia » un grave attentat à la dynamite. Vers 22 h. 30, à l'heure du maximum d'activité de la rédaction et de l'imprimerie, éclata tout-à-coup une formidable explosion qui secoua toute la maison.

Un bombe de 32 kilos déposée par des inconnus sur le palier du premier étage venait d'éclater.

Tout le personnel fut pris d'une indésirable panique. On releva quatre blessés graves dont deux en danger de mort.

L'accord Mellon-Bérenger

M. Paul Claudel, ambassadeur de France, et M. Cotton, sous-secrétaire d'Etat, ont échangé les ratifications de l'accord Mellon-Bérenger. L'ambassadeur de France a remis une copie de l'acte de ratification, revêtu de la signature de M. Doumergue et a reçu de M. Cotton une copie de l'acte du Congrès, approuvant le règlement et revêtu de la signature de M. Hoover.

EN PEU DE MOTS...

— La Diète de Schaumburg-Lippe a décidé d'adopter le traité de rattachement de cette principauté à l'Etat prussien.

— Un incendie s'est déclaré dans les locaux de la Trésorerie Générale et des Contributions de Toulouse. Les dégâts sont importants.

— Dans une mine de charbon du district d'Erkelenz (près Cologne), 6 mineurs ont été ensevelis à la suite d'un éboulement. Trois ont pu être dégagés, mais les autres trois sont sous les décombres.

— L'avion « Paris-Londres », par suite du mauvais temps, a dû atterrir dans le comté de Kent, mais il a capoté et pris feu. Deux passagers ont péri. Un passager, les deux mécaniciens et le pilote ont été blessés.

— 150 excursionnistes sont bloqués par la neige à la Molina (Espagne) et se trouvent dans une situation assez grave par suite du manque de vivres.

— Selon un radiotélégramme de l'île de la Déception, à la « Nation », l'explorateur Wilkins a été retrouvé.

NOS ÉCHOS

Ceux qu'on ne paie pas.

Donnera-t-on une indemnité de fonctions aux vice-présidents de la Chambre ? La question est actuellement à l'ordre du jour.

Jusqu'ici, les vice-présidents n'ont reçu que l'indemnité des simples députés. Lorsqu'ils sont appelés à présider la séance, un taxi va les prendre à leur domicile et les conduit au Palais-Bourbon. Il ne les ramène pas après la séance, ce qui est un peu maigre. Car le vice-président, en habit et cravate blanche, qui s'en va à pied à l'air de revenir d'une noce.

Les avantages de ces fonctions sont donc à peu près nuls.

Or, si M. Bouilloux-Lafont a des moyens qui lui permettent de se contenter du prestige que lui donne sa qualité de vice-président de la Chambre, il n'en est pas de même de tous ses collègues. On dit ainsi que M. Moncelle, qui n'avait pas d'habit et dut s'en faire faire un très rapidement au lendemain du jour où il fut élu vice-président de l'Assemblée, ne refuserait pas un petit supplément d'indemnité.

Si on relevait à nouveau l'indemnité parlementaire, ce sont des choses qui arrivent — on proposerait donc quelque chose pour les vice-présidents.

Soles au miel.

Le général Dawes, ambassadeur des Etats-Unis en Angleterre, ne veut pas entendre parler d'extra-dry. Et il a fait remplacer les liqueurs fortes par des eaux gazeuses au bar de la Conférence.

Mais il ne faudrait pas croire qu'il dédaigne la bonne chère. Il a même des présentations à la gastronomie.

C'est sans doute pourquoi il ne mange plus à Londres que des mets préparés par des cuisiniers français.

Or, à l'un des plus célèbres de ceux-ci, le général américain commandait gravement... des soles au miel !

Celui-ci crut qu'il se moquait ! Dame ! depuis qu'il est en Angleterre il est habitué à l'humour ! Mais le général Dawes était sérieux : il devenait tout de suite impérieux.

Pourtant, comme depuis Vatel, les cuisiniers de France ne transigent pas avec l'honneur professionnel, le chef refusa, ne voulant pas s'avilir par cette hérésie culinaire.

Et le puissant ambassadeur des Etats-Unis qui avait été assez fort pour imposer des eaux gazeuses à tous les délégués à la conférence, ne put pas vaincre la résistance d'un bon cuisinier français.

Le fauteur.

M. André Tardieu qui a le sens de la mesure et du tact n'a pas été très satisfait de voir lancer — plus ou moins officieusement — sa candidature à l'Académie Française.

C'est un de ces canards auxquels il convient de couper les ailes.

Par un de ses amis, le Président du Conseil a d'ailleurs fait dire dans le salon de Mme Matza d'où était parti la nouvelle, qu'aussi bien en littérature qu'en politique ses titres étaient encore insuffisants.

Et dans son zèle, l'ami ajouta : — Ce n'est qu'à sa troisième prési-

CHRONIQUE RÉGIONALISTE

AL CANT DE L'ALAUZETO (1)

Tout dernièrement, à la même place, je rendais compte du savoureux « Recueil de la Bourrée » que j'avais reçu comme étreintes.

Or, en janvier j'ai eu toutes les veines : Le Maître occitan, Perbosc a bien voulu m'adresser un ouvrage non moins attachant :

« Al cant de l'Alauzeto » ou *Trento ans d'Agriculturo en Rouergue*, dont l'auteur, Henry Mouly, félibre mainteneur, membre fondateur du Grel rouergat, lauréat des Jeux floraux, est un de mes collègues. Instituteur dans l'Aveyron, qui aime passionnément la glèbe et le prouve par la plus fine et pénétrante observation du milieu où il vit.

Et mieux que cela encore, c'est dans le plus pur dialecte rouergat qu'il a eu l'heureuse témérité d'écrire un roman des gens de la terre, dans le seul langage qui devrait logiquement convenir au roman régionaliste. Il y a de quoi se tourner le sang, à lire toutes les fadaïses que l'on écrit en dialecte occitan. Trop de prétendus félibres pensent que leur langue maternelle n'est bonne qu'à relater des galéjades, des drôleries qui sont d'ailleurs le plus souvent ressassées et démodées.

D'autres se cantonnent dans des régions plus éthérées, cultivent la muse et se donnent beaucoup de mal pour accrocher des rimes dans des poèmes totalement dépourvus de souffle et de flamme.

Pourquoi donc ne pas se borner, comme Henry Mouly, à écrire en prose, en un style poétique et imagé, une œuvre aussi attrayante que nourrie d'idées ?

Pensez-vous qu'il puisse y avoir œuvre plus substantielle et plus nourrie de moelle rustique que celle de décrire les progrès agricoles réalisés dans nos régions depuis une trentaine d'années sous l'impulsion de l'exemple donné par ceux qui sont chargés de répandre les nouvelles méthodes culturales et par les cultivateurs qui se mettent à la page ?

C'est bien le cas de cette famille Bertuac, le vrai type de cette race rouergate qui a « toutes les qualités de vigueur morale et physique, d'aplomb et d'ingéniosité, d'attachement à la tradition et d'ouverture d'esprit ».

Avec le concours de tels personnages l'auteur a pu construire une trame solide dont l'intrigue chemine dans la plus stricte réalité, au rythme ralenti de la vie terrienne.

Rythme des saisons et des cultures, semailles, fauchaisons, moissons ; rythme des joies, noces, fêtes, veillées ; rythme des douleurs aussi dont les deuils enracinés au cœur ne sèment pas le découragement.

Tout cela écrit dans une langue très pure où nous aimons à relever de savoureuses expressions qui sont bien du cru.

En voulez-vous quelques exemples ?

« *Quand se parlo que vingt segaires métioun quinze jours à dalha la Prado...* »

« *sans bantacieu*, à l'époque dount parlant... »

« *En pago*, fasiaim uèch sous dels bedels... »

dence, au moins, que M. André Tardieu pourra songer à l'habit vert...

La modestie académique du Président du Conseil serait donc compensée par son ambition politique.

La pêche aux perles.

M. Mario Roustan, dans l'interpellation qu'il a développée au Sénat sur « la dignité du baccalauréat », a cité quelques jolies perles, extraites des copies de candidats.

Nous nous permettons de lui rappeler la fameuse rédaction de l'écolier suisse, que tous les journaux ont reproduite, il y a cinq ans : « La vache est un mammifère dont les jambes tombent jusqu'à terre. Il lui pousse dans la tête environ deux yeux. Etc. » Mais, dans la rédaction de l'écolier suisse, je me suis toujours demandé quelle était la part de l'écolier, et la part... de l'échoier,

« Ta pla, que se tournaboun lous anciens... »

« *Aco d'aqui* rai, apoundèt lou Jousèp... »

Ressentez-vous bien tout ce qu'il y a de vigueur sentencieuse dans ces débuts de phrases prises sur le vif... comme toutes ces interjections qui commencent par : A perpau, Jousèp... »

Dites donc à ces fins lettrés de la Capitale, qui daignent ratiociner sur les moeurs paysannes et écrire des romans régionalistes, s'ils ont suffisamment ausculté l'âme terrienne pour y découvrir les prodromes de leur esprit et les tournures de leur langage.

Savourez plutôt ce portrait si photographique du père Bertuac, et si vous savez votre dialecte quercinois, détaillez-le, à haute et intelligible voix, pour goûter toute l'harmonie de la phrase :

« *Ero un ome que counoisso bello cop* : noun pas per aber esquissats « tout plesses de petarels suls bancs » de las escolos, mé per aber après « tout soun dins lou grand libre de » la nature dubert à tout lou mounde. Bertuac abio estudiant aqui tout to sa bido. Tantia qu'ero un mès- » tre per cultiba sas terras et per fa » sous afas. Lou bènicon mèmo serca » de pla loun que fonguèsson per » gari uno baco entrefado, per deli- » bra una cabalo, per maïtos et maï- » tos cauzos que trincoun souben lou » cap al paoure mounde de las cam- » panhos.

Bertuac se carrabo atal de rancard. N'ero ni sarrat, ni bard. Se rassouaboun soun be coumo se dis, s'a la fiera bendio tant que pouïdo, se lou dimenche manjabo pas un sou mal à perpau, » acos l'empachabo pas d'estre brabe » ambé tout lou mounde et de paga » soun pintou se ne birabo. Jamai » cap de paure èro pas tournat sour- » ti de soun oustal sans amornos » et per Toutsants mercandejabo » pes à las pauros amos quatre ou » cinq sacs de blad, autant de cas- » tanhos et de patanous... »

Est-il bien planté, ce portrait ?

Ah ! si je disposais de la place, combien me « *trater-je* » — bon, voilà que je parle comme l'auteur, — combien serais-je heureux de vous donner la citation d'un pendant aussi délicieux : le portrait de la chère femme de Bertuac, « la Filomèno » qu'abïou uno amo sensiblo et caritabla ; n'abïo ni maisouno lengo » ni missants sics (défautes) ; et pei, » balento, intriguoso, proprio... »

Songez que c'est dans les trois premières pages que je pêche ces deux passages même tronqués.

Et dire qu'il me faudrait tout au moins citer quelques descriptions de travaux champêtres pour faire honneur à cette virgilienne épopée.

J'aime autant y revenir dans un deuxième article afin de convaincre tous mes lecteurs de placer un tel ouvrage sur le rayon régionaliste de leur bibliothèque.

A côté des œuvres de l'abbé Besou, de notre Paul Froment, s'ils ont le rare bonheur de les posséder, le roman de Henry Mouly ne déparera pas la collection.

(à suivre) Ernest LAFONT.

(1). Al Cant de l'Alauzeto. Librairie P. Carrière, Rodez. Un volume 186 pages, 9 fr. 75, franco.

tant l'influence de Marc Twain y est sensible.

Les pauvres gens !

L'autre jour, dans la rue, attendant de l'argent qui me vient du Havre, je me mis à pleurer tout à coup, en songeant combien Rothschild est pauvre !

Chantait jadis Banyville, dans une *Ode funambulesque*. Que de larmes verserait-il aujourd'hui sur l'Amérique s'il lisait, dans la statistique fédérale de l'impôt sur le revenu, qu'il y a en 1929, aux Etats-Unis, 496 personnes — soit 206 de plus qu'en 1927 — possédant un revenu de plus d'un million de dollars, environ 25 millions de francs.

Vingt-quatre personnes ont des revenus dépassant 5 millions de dollars, soit 125 millions de francs — au lieu de onze l'an précédent.

Chronique du Lot

NOTES D'ART

M. Henri Martin fait actuellement, — depuis le 11 et jusqu'au 25 février, dimanches exceptés — une exposition de quelques tableaux aux Galeries Georges Petit (8, rue de Sèze), à Paris. J'envie aux Cadurciens qui se trouvent présentement dans la Capitale la faculté et la bonne fortune d'aller contempler cette partie récente de l'œuvre du maître de Labastide-du-Vert, du prestigieux artiste à qui notre cité devra bientôt la principale parure de son monument aux morts, enfin réalisé.

De Bruxelles me parvient cette agréable information : « On a beaucoup admiré les trois aspects de Cahors, peints par M. Gustave-Max Stevens. Devant la vue du Lot, S. A. R. Mme la duchesse de Brabant a exprimé son désir d'aller voir « votre belle ville. »

Ayant eu l'honneur de servir de guide au peintre, puis de voir son triptyque réalisé, je ne saurais être surpris de la faveur enthousiaste que son travail d'ici rencontre chez ses compatriotes. On ne peut que goûter avec passion un art aussi raffiné, aussi vibrant, aussi harmonieux et aussi sincère. Je fais des vœux pour que se réalise le projet de visite princière en Quercy que ces peintures ont suscité. Cahors devra ainsi à M. G. M. Stevens un nouvel et très grand honneur. Je crois que ce ne sera pas le dernier... tout au moins je l'espère !

L'envoi au « Salon des Indépendants » de M. Eugène Pujol a été fort remarqué et loué. Plusieurs journaux et revues en ont fait mention en termes élogieux.

M. Thiébaud-Sisson, par exemple, déclare entre autres choses : « Le Pont de St-Georges à Cahors est un morceau très étudié, très robuste... et Pujol, son auteur, l'a animé d'un beau ciel échevelé qui est la vérité même. »

Mes concitoyens ont vu naguère le tableau dont il s'agit exposé, parmi vingt autres, à la galerie Meyzenc. Leur opinion demeure certainement aussi flatteuse, sinon aussi autorisée, que celle du critique du « Temps » dont je viens de donner un extrait.

Eug. GRANGIÉ.

Nos Compatriotes

La Revue de la Révolution française et le Quercy

Sous la signature de M. P. Caron, conservateur-adjoint aux Archives nationales, le dernier numéro de la *Revue française* consacre un article des plus élogieux au premier volume de M. le Chanoine Sol sur la « Révolution en Quercy ». Ce travail traite de la période de 1788-1791.

« La documentation est riche : archives départementales, archives nationales, travaux modernes. Le ton est objectif. » Déjà M. Aulard avait reconnu l'impartialité de M. Sol qui sait rendre justice à ses adversaires. « Beaucoup de travail et des plus méritoires. Début d'un ouvrage qui s'annonce comme devant apporter une contribution de première importance à l'histoire régionale de la Révolution et où l'histoire générale aura, elle aussi, directement à prendre. » Il paraît que M. le Chanoine Sol a exposé d'une façon magistrale le Récit de la Peur et celui des insurrections paysannes. Et M. Caron conclut en ces termes : « Dans les conditions actuelles de la besogne historique, la conception et l'exécution, à l'aide des seules ressources locales, d'un livre savant de cette importance dénotent chez l'auteur une abnégation et un zèle qu'on ne saurait trop apprécier. »

Ant. CHÉRY.

Le rétablissement des Tribunaux d'Arrondissement

Par décret paru au « Journal Officiel » du 12 février, sont rétablis les arrondissements judiciaires suivants :

Cours d'appel d'Agen

Cahors. — Une chambre : Un président, un juge d'instruction, deux juges, un procureur, deux substituts, un greffier, deux commis greffier, un secrétaire de parquet.

Figeac. — Une chambre : Un président, deux juges, un substitut, un greffier, un commis greffier.

Gourdon. — Une chambre : Un président, deux juges, un substitut, un greffier, un commis greffier.

AU ROBINSON

Tous les samedis, dimanches, fêtes et veilles de fêtes

Grand Bal

LE PRIX DU PAIN ET DU BLÉ

Nous recevons la communication suivante :

Ainsi donc le bureau du Syndicat de la boulangerie du Lot vient de porter à la connaissance des consommateurs, qu'à dater du 12 février, le prix du pain sera baissé de 0 fr. 05.

Il résulte de cette décision que le kilo de pain, qui est vendu actuellement 1 fr. 90, sera ramené au taux de 1 fr. 85.

Le Syndicat des boulangers peut, sans crainte de porter atteinte à sa bourse, consentir cette modeste réduction.

Comme tout le monde le sait, notre récolte de blé, en 1929, a été très abondante. De ce fait, une forte baisse s'est manifestée sur le prix d'achat du blé.

A cette époque de l'année, les intermédiaires ne payent le blé aux récoltants que 1 fr. 232 le kilo.

Il existe donc une anomalie entre le prix de vente du pain et celui d'achat du blé.

En effet, le pain étant vendu 1 fr. 85 le kilo et le blé n'étant payé seulement que 1 fr. 232, il s'ensuit que le prix du kilo de pain est supérieur de 0 fr. 618 à celui du blé.

Si nous mangeons le pain relativement cher, il ne faut pas en imputer la cause aux producteurs puisqu'il est démontré que ceux-ci, vendent leur récolte à un prix qui est loin d'être rémunérateur pour eux ! C'est ailleurs qu'il convient de la rechercher.

Pour notre part, nous estimons qu'une réglementation sévère, sur le régime du blé, s'impose afin d'éviter, pour l'avenir, tout trafic susceptible d'être très préjudiciable tout aussi bien aux producteurs qu'aux consommateurs.

Il est de toute équité que les intérêts des uns et des autres soient sauvegardés et pour cela faire il importe qu'il soit mis un frein à toutes les opérations susceptibles de fausser la situation. — J. P.

Engagements par devancement d'appel

Les candidats à l'engagement par devancement d'appel peuvent se présenter aux commandants des bureaux de recrutement en vue de remplir les formalités préalables à partir du 10 mars 1930.

Ils sont aussitôt examinés au point de vue médical, et s'ils sont reconnus aptes à l'engagement, le commandant du bureau de recrutement demande le jour même l'autorisation nécessaire au chef de corps intéressé, au moyen d'une notice indiquant les noms, prénoms, profession du candidat, ainsi que le nombre de points obtenus à l'examen du B. P. M. E. et, s'il y a lieu, les diplômes et les B. S. qu'il possède.

Le chef de corps conserve ces notices jusqu'au 16 mars, examine concurremment toutes celles qui lui sont parvenues à cette date et accorde les autorisations en commençant par les candidats possédant le plus grand nombre de points. Toutefois, les titulaires de B. S. sont acceptés en premier lieu dans les corps de troupe pour lesquels le désigne plus particulièrement ce brevet. Exemple : les titulaires du B. S. « Armes montées », dans les régiments de cavalerie.

Le 16 mars 1930, le chef de corps renvoie aux commandants des bureaux de recrutement les notices complétées par la mention de « l'acceptation » ou du « refus ».

Les jeunes gens n'ayant pas obtenu, la première fois, l'autorisation, peuvent aussitôt renouveler leur demande pour un des corps dont les places d'engagement par devancement d'appel n'auraient pas été comblées.

Les candidats qui n'auraient pas obtenu satisfaction peuvent aussitôt se mettre une troisième fois en instance d'autorisation d'engagement dans les conditions indiquées ci-dessus.

L'engagement par devancement d'appel doit être contracté du 15 au 25 avril 1930, pour les jeunes gens ayant obtenu l'autorisation des chefs de corps.

Pièces à fournir pour un engagement par devancement d'appel.

1. Copie de l'acte de naissance sur papier libre.
2. Certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de la résidence.
3. Consentement des parents, légalisé par le maire.
4. Brevet de préparation militaire élémentaire.

Associations syndicales libres

Une association syndicale libre a été constituée par les habitants du bourg de Livernon, pour l'exécution des travaux de construction d'un abreuvoir-lavoir et d'un abreuvoir-lavoir dans le village de Bélinac (commune de Livernon).

Une association identique a été constituée par les habitants du village de Ceint-d'Eau et par les habitants du village de Larouettes (commune de Strenquels) pour la construction d'un abreuvoir-lavoir.

Par la Mutualité

LES SOCIÉTÉS DU LOT forment une Union

Sur l'initiative de la Société de Secours Mutuels des Hommes de Cahors a eu lieu à Cahors, le dimanche 9 février 1930, une réunion des représentants des Sociétés de Secours Mutuels du Lot.

Après avoir salué les délégués présents, M. Georges Martin, Président, donne la parole à M. Malric, Président de la Fédération départementale des Sociétés de secours mutuels de la Haute-Garonne.

Constitution d'une Union

Après avoir entendu l'exposé de M. Malric, sur le rôle qu'est appelée à jouer la Mutualité dans le fonctionnement de la Loi sur les Assurances sociales, l'Assemblée décide de se constituer en Union des Sociétés de Secours Mutuels du Lot.

Elle adopte les statuts de cette Union, qui vont être déposés à la Préfecture.

Il est décidé que les Sociétés de secours mutuels du Lot, qui n'étaient pas représentées, seront invitées à adhérer à l'Union.

Il est bien entendu que chaque Société adhérente conserve son autonomie, sa vie et ses buts propres et qu'en adhérant à l'Union elle peut élargir ses buts et ses moyens d'action.

L'Assemblée procède ensuite à la nomination d'un Bureau provisoire, qui est ainsi constitué :

Président : M. Georges MARTIN, Avocat ; Vice-Présidents : MM. BASTIT, Conseiller général, Président de la Société de Secours Mutuels de Saint-Céré ; DE LAPIERRE, Président de la Société de Secours Mutuels de Vayrac ; Paul GARNAL, membre du Conseil d'Administration de la Société de Secours Mutuels de Cahors ; Secrétaire-Général : M. SALGUES, Secrétaire de la Société de Cahors ; Trésorier : M. CASSANL, Société de Cahors ; Administrateurs : Mmes CALVET, FIEUZAL, de Cahors, MM. MISPOULIE, Président de la Société de Secours Mutuels des Sapeurs-Pompiers de Cahors ; PARAZINES, de la Société Imprimerie Couston ; PERBOYRE et BRUGALIERES, de la Société de Catus ; BESOMBES, de la Société de Figeac ; MOMPART, Vice-Président de la Société de Salviac ; MARTY, de la Société de Cahors.

Constitution d'une Caisse primaire d'Assurance

Après avoir procédé à la constitution de son Bureau, l'Assemblée se déclare constituée en Union et adopte les Statuts-modèles en vue de la constitution d'une Caisse primaire de répartition d'assurances sociales.

Des instructions seront envoyées à bref délai à toutes les Sociétés de secours mutuels adhérentes pour présenter à la signature de chacun de leur membre la feuille d'adhésion à la Caisse d'assurance créée par l'Union des Sociétés de secours mutuels du Lot.

Le Secrétaire-Général :

SALGUES.

Le Président :

Georges MARTIN.

Félibrige

Sous l'égide de la Société des Etudes du Lot, une section félibrienne a été constituée à Cahors. Il a été décidé :

1° De faire appel au concours des Lotois connus comme fervents de notre langue patoise.

2° D'organiser une soirée au théâtre municipal de Cahors en vue d'intéresser le public à l'œuvre projetée. Au programme figuraient : une conférence, la diction de poèmes patois, la représentation d'une pièce en langue romane du félibre Sahuc, de Castelnaud.

Une Commission d'organisation a été nommée. Elle est composée de la façon suivante :

MM. Malric, Lafon, Sahuc, Lagaspie, Guilhamon, Caimon, Bergon, Laubat.

Infraction

Le jeune Bordes, de Sénailac, sera poursuivi pour infraction à la loi du 30 mai 1850.

Etant à bicyclette, il a refusé d'obtempérer à l'ordre d'un gendarme qui lui ordonnait de s'arrêter.

Bordes avait oublié d'allumer la lanterne de la bicyclette.

Braconniers

Rouilleaux, 18 ans, Crinon, 19 ans, Lozano, charretiers, voulaient prendre un lapin pour faire un bon civet.

Ils partirent en chasse, mais sans fusil ; ils étaient munis d'un furet et de filets.

Les gendarmes survinrent et ils furent pris.

Procès-verbal a été dressé contre les trois nemrods de garenne.

Vol

Une plainte pour vol d'une lanterne avait été déposée par un habitant de Lamatié.

L'enquête ouverte n'a donné aucun résultat. Affaire classée.

CAHORS

Les OFFICIERS de RÉSERVE du Lot

Les officiers de réserve du département ont voulu cette année, faire succéder, dans les mêmes 24 heures, leur bal et leur banquet traditionnels, de façon à encadrer de joie le travail de leur Assemblée générale.

Cela leur a permis d'offrir samedi au public cadurcien une ravissante soirée dont le succès a été des plus vifs. Dans les salons de la Préfecture, mis à la disposition de l'Association, le bal a commencé peu après dix heures pour finir à l'aube du lendemain.

Mme Paul-Bert, M. le Préfet et leurs invités honorèrent de leur présence cette élégante réunion. Au son d'un orchestre de choix, dirigé par M. Vanel, des couples nombreux dansèrent, sans autre interruption que le défilé de haltes joyeuses au buffet, organisé à souhait par M. Ressoniguière et la surprise d'une loterie improvisée par M. Bergon. Au matin, le cotillon mêla l'originalité de ses accessoires et la bigarrure de ses flots de rubans à l'éclat des toilettes, dans l'animation accrue des fox-trot, des tangos et des javas... Une seconde fois, cet hiver, grâce à la bienveillance agissante de Mme et de M. Paul Bert, la salle des Maréchaux de notre vieille préfecture a retrouvé son éclat des grands jours.

Dimanche matin, les Officiers de réserve tinrent, sous la présidence du commandant, Eugène Grangié, leur Assemblée générale ordinaire et discutèrent des intérêts de leur Association.

En particulier, ils examinèrent les vœux et propositions à présenter au Congrès fédéral d'Agen de mars et au Congrès national d'Alger du mois de mai.

A midi, on se retrouva au restaurant de France pour le banquet. Aux côtés du président de l'Association, prirent place M. le colonel Bessel, directeur de la préparation militaire de la 17^e région, venu tout exprès de Toulouse, et M. le Chef de Bataillon du Bois-Hamon, commandant d'armes. Comme tous les ans, les officiers de réserve cadurciens avaient le grand plaisir de reprendre un amical contact avec de nombreux camarades venus de toutes les régions du département.

notamment cette fois de Souillac, de Martel, de Saint-Céré, de Leyme, de Cajarc. Les 40 convives firent honneur au repas que leur servait M. Dages, maître-queux excellent. Voici le menu de ces agapes ; il se passe de commentaires :

Potage Saint-Germain. Sélection de Hors-d'Œuvres. Poule au pot Henri-IV. Tournefou, sauce Périgueux. Cèpes sautés à la Bordelaise. Poulets de grain aux truffes. Salade de saison. Fromages. Desserts. Gâteaux. Fruits. Vieux Cahors. Champagne. Café. Liqueurs.

Au dessert, le commandant Grangié, après avoir remercié de leur bienveillance constante les hôtes distingués de l'Association et s'être réjoui de leur présence, établit, en termes délicats, mais non dépourvus d'humour, le bilan de l'année écoulée. Il y joignit des commentaires appropriés qu'on applaudit fort. Il insista sur l'heureux événement qu'a constitué pour l'Amicale la création d'une section à Saint-Céré et s'éleva à l'éventualité de trois journées d'exercices de cadres pour les officiers de réserve du corps d'armée tout entier, au printemps prochain, dans le Haut-Quercy.

M. le Colonel Bessel, répondant au président, donna des précisions sur ce projet dont la réalisation est certaine et la préparation déjà avancée. Il dit aux officiers du Quercy sa joie de se retrouver à Cahors, à leur popote de circonstance mais fastueuse autant que pleine d'entrain. Il les invita, pour juin, à celles, non moins plantureuses et gaies, qui s'improviseront à Saint-Céré et à Rocamadour dans les intervalles des séances de travail.

MM. le Commandant Dussaut et le Capitaine Rajade prirent ensuite brièvement la parole.

Et l'on se sépara, l'après-midi s'avancant, en se donnant rendez-vous à Agen les 1^{er} et 2^{es} mars prochains.

Contrainte par corps

Nous avons relaté la mésaventure qui arriva au nommé Lasfargues, du Causse de Lauzès.

Lasfargues revenait de la chasse — en temps prohibé. — Il avait tué un perdreau.

Monté sur son cheval, il suivait la route, quand une automobile arriva.

Lasfargues arrêta son cheval, fit signe au chauffeur de s'arrêter. Le chauffeur obéit. Lasfargues cria : « Voulez-vous acheter un perdreau ? »

De l'auto descendirent deux gendarmes. Lasfargues fut éberlué et pris. Procès-verbal fut dressé et Lasfargues comparut devant le Tribunal correctionnel de Cahors qui lui infligea la condamnation habituelle réservée aux braconniers.

Mais les frais entraînés par cette condamnation sont élevés et Lasfargues ne les a pas payés.

Aussi bien, ces jours derniers, les gendarmes se rendirent chez lui et lui intimèrent l'ordre de payer ou de les suivre à la prison de Cahors.

Et Lasfargues les suivit à la prison où il paiera de sa liberté les frais de justice.

BILAN DE CHASSE

Au lendemain de la clôture de la chasse, nous avons, conformément à l'usage, publié la statistique des chasseurs qui avaient pris leur permis.

La statistique établissait que dans l'arrondissement de Cahors, il y avait eu 4.860 chasseurs.

Et nous disions, devant cette formidable levée de fusils contre le gibier cadurcien, qu'il serait intéressant de connaître la statistique du gibier abattu pendant la saison de la chasse.

Comme tous les chasseurs racontent, aujourd'hui, leurs exploits cynégétiques, il semblait certain que le nombre des bêtes abattues devait être important.

Et c'est bien la vérité. Nous avons pu réussir à obtenir la statistique du gibier abattu par les chasseurs de la commune de Cahors.

Tudieu ! Qui donc se moquaient d'eux et affirmaient qu'ils rentreraient tous et toujours bredouilles.

Combien il est dangereux d'écouter les mauvais langues !

Eh bien ! voici la statistique : Il est rentré à Cahors en 1929, pendant la période de la chasse : 1.268 lièvres, 1.519 lapins, 1.990 perdreaux.

Soit un total de 4.777 pièces de gibier.

Or, ce chiffre ne donne que le produit de la chasse rapporté et déclaré par les nemrods cadurciens. Et, comme de juste, il faut encore ajouter à ce chiffre les nombreuses pièces de gibier abattues par les braconniers qui se sont bien gardés de le déclarer !

Ainsi, on voit que les nemrods cadurciens ont le droit de raconter leurs exploits, puisqu'ils ont bien la statistique prouvée qu'il y a eu beaucoup de gibier abattu durant la période de la chasse de 1929.

Hum ! Pourvu que, maintenant, en présence de ces résultats établis, les nemrods n'exagèrent pas quand ils raconteront leurs exploits !!!

L. B.

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Antoinette Caillaud, la charmante fille de M. Caillaud, le sympathique conseiller municipal de Cahors avec M. Léon Tailhade, de Cahors.

Aux futurs époux, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Outrages à un magistrat

M. Solinac, Commissaire de police assisté M. Boulomieu, huissier, à l'exécution d'un jugement d'expulsion concernant la nommée Louise Larroque, 38 ans, demeurant rue Fondue-Basse.

Cette opération ne convenait pas à l'expulsée qui se mit à injurier copieusement le commissaire de police. Elle se servit de qualificatifs tout à fait spéciaux, et cela, en présence de témoins.

M. le Commissaire la fit amener au bureau de police et dressa procès-verbal.

Louise Larroque ne se calma pas pour cela. Elle lança encore quelques épithètes grossières à l'adresse de la police.

Conduite au Parquet, elle ne modifia pas son attitude.

Elle a été écrouée.

Menaces

La femme E..., demeurant à Cabesut a été arrêtée et écrouée mardi à la prison.

Elle est inculpée de menaces contre une ou plusieurs personnes.

Une enquête avait été ouverte au sujet d'une plainte portée contre une dame D... de Frayssinet, pour menaces contre une personne de Prayssac.

L'affaire n'aura pas de suites. Elle a été classée.

Injures par lettre

Plainte avait été portée par un habitant de Clair, contre inconnu, au sujet d'une lettre d'injures qu'il avait reçue.

Mais l'affaire n'a pa été établie.

Pris à ses... pièges

Ces jours derniers, M. B..., de Parnac, s'apercevait qu'un fusil de chasse lui appartenant, avait disparu. Le coupable fut vite connu. C'était un pêcheur de Caillac, nommé J...

La gendarmerie de Luzech dressa procès-verbal contre J...

Mais J..., furieux, porta à son tour, plainte contre M. B..., de Parnac et M. V..., pour violation de droit de passage sur sa propriété et pour vol de pièges tendus.

J... aurait mieux fait de se taire, car la gendarmerie dressa contre lui un autre procès-verbal pour avoir tendu des pièges sans autorisation.

Et J... sera poursuivi en correctionnelle.

Arrestation

Mercredi soir, à 6 heures 30, l'agent Marcouly fut prévenu qu'un homme était étendu sur le trottoir dans la rue de Labarre, dans un état complet d'ivresse.

L'agent se rendit sur les lieux, mais, interpellé, l'individu ne put pas répondre.

Il fallut le placer sur un charretton pour le conduire au violon municipal où il passa la nuit.

C'est un nommé François-Yves Cosson, né le 3 décembre 1897 à St-Brieuc.

Il était arrivé à Cahors, mardi. Il a été écroué jeudi matin, à la prison.

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Malbec, père de l'excellent docteur Malbec, décédé à Agen, à l'âge de 82 ans.

M. Malbec s'était rendu, il y a quelques jours à Agen, chez son fils, receveur de l'enregistrement. A peine arrivé, il s'alita et a succombé après quelques jours de maladie.

M. Malbec était originaire de Salviac où il jouissait d'une vive sympathie parmi la population de cette commune et de la région.

La nouvelle de sa mort a provoqué de vifs regrets.

Nous prions notre ami, M. le docteur Malbec, son frère, la famille de vouloir recevoir l'expression de nos cordiales sympathies et de nos sincères condoléances.

L. B.

Les obsèques de M. Malbec seront célébrées à Salviac, samedi matin, à 9 h. 1/2.

Obsèques

Mercredi ont été célébrées les obsèques de M. Paul Bousquet, décédé à Cahors mardi.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre et a témoigné de vives sympathies à la famille.

Nous adressons à Mme Bousquet, institutrice honoraire, à Mme et M. Bousquet, instituteur à Assier, à Mme et M. Delpuch, à M. René Bousquet nos sincères condoléances.

Accident

M. Bédieu, 21 ans, ouvrier décolleteur, s'est fait une piqûre sous l'ongle du pouce droit qui lui a occasionné un abcès.

Incapacité temporaire de travail de 12 jours.

Un coup de pince

M. Jean Belyze, cantonnier, voulait caler un wagon avec une pince, lorsque celle-ci chassée par la roue est venue le frapper violemment au côté droit.

15 jours d'incapacité de travail.

EDEN

SAMEDI (en soirée) DIMANCHE (matinée et soirée)
Grand Gala avec deux grandes Vedettes
Lillian Gish et Lars Hanson
dans le magnifique film

LA LETTRE ROUGE

Ce film pathétique, puissamment interprété, nous transporte à une époque de tyrannie morale aux silences tragiques, aux vexations risibles où le pilori et la canque semblent guetter l'amarour.

Est-on plus heureux... de ne pas vivre au temps de la Lettre Rouge ?

Amateurs de beaux films ne manquez pas : malgré l'importance du programme, prix habituel des Places. En supplément : Scène comique désopilante en 2 parties

Actualités du Monde entier

Les Sports

ECLAIREURS DE FRANCE (Troupe Valentré)

Lettre d'une Grand-Mère à un Eclaircur

MON CHER ENFANT,

« Tu me dis, que sitôt ma lettre reçue, tu l'es fait inscrire parmi les écoliers et tu me demandes si j'en suis contente ? Je suis, tout simplement, enchantée de ta décision. Tu te prépares des joies que tu ne soupçonnes point. »

« Après les longues journées d'études, je ne sais fien de plus sain que les exercices physiques de plein air. Imagine ce départ en groupe, le dimanche matin, vers la paix reposante des champs. La troupe traverse la ville qui s'éveille. La route paraît courte lorsqu'on la parcourt en chantant. Puis deux groupes se forment. Le premier se hâte vers un lieu inconnu du second. Il laisse les traces de son passage suivant un code connu ; puis il se dissimule, tandis que le second cherche à retrouver la bonne piste... enfin repérée. On prépare l'attaque du premier groupe. On escalade, on rampe, on se dissimule en silence et, tout à coup, on s'élançe, on crie, on court à l'assaut des fourrils. »

lundi matin, frais et dispos, après tant d'énergie dépensée, tu garderas le souvenir des principes moraux appris et pratiqués avec tes camarades dans la petite troupe des éclaireurs. Les transports dans ce nouveau domaine, tu voudras aller aussi « Tout droit », vers le but de ta vie.

« Je suis sûr que tu seras un éclaireur modèle. Tu as compris et tu sens la portée de cette réalisation, car tu es intelligent et tu es bon, aussi je t'embrasse de tout mon cœur.

« Ta Grand-mère. »
Pour tous renseignements s'adresser à M. H. Vigouroux, 5, rue Feydel, à Cahors.

« Frégate Cadurcienne »
Championnat de Lot (1/4 de finale). Terrain des Lilas : Frégate Cadurcienne contre Football-Club Bastidain.

Le Terrain des Lilas sera dimanche le rendez-vous des promeneurs et des sportifs. Ce stade, délaissé depuis plusieurs dimanches, sera occupé par l'équipe du Lot, 2^e série, qui ne veut aucune défaite, admirablement entraînée par son garde but, André Bézio, ancien trois-quart de l'Avion Cadurcien qui a dû quitter cette dernière société pour des occupations lointaines de Cahors, mais qui a su monter dans son petit centre une équipe digne des plus qualifiées du département.

Que fera la Frégate Cadurcienne devant cette belle équipe ? Comme pronostics nous n'en ferons jamais, mais nous avons peur. Cette partie perdue, nous n'aurons pas beaucoup de chance pour atteindre le point final, à la suite du match perdu contre Prayssac.

La partie sera dirigée par M. Espagnol, arbitre qui dirige la partie Cahors-Albas en quart de finale 1^{re} série.

Nous engageons le public à suivre les évolutions de la Frégate Cadurcienne afin de la mener au plus loin possible dans la compétition organisée par la Fédération du Lot.

Les membres honoraires et actifs sont convoqués à se réunir le vendredi 14 février 1930, à 20 h. 30, café du Midi.

Ordre du jour : Organisation du Banquet du 23 février.
Déplacement contre les « Ecureuils Gramatois » championnat.

A ALBAS.
Football Association. — Dimanche 9 février, l'U. S. albaisienne a reçu sur son terrain la Société Sportive de Castelnau-Montratiat.

L'excellente équipe visiteuse s'est amenée au complet et bien en forme, avec l'intention de disputer amicalement et chaudement la partie.

Nous sommes au regret de ne pouvoir en dire autant de l'équipe albaisienne. Le président a eu toutes les peines du monde à pouvoir la former et il a fallu avoir recours à la bonne volonté de quelques anciens pour assurer le jeu.

Castelnau-Montratiat a triomphé par 4 buts à 2. Si la victoire leur a été facile, cela ne diminue en rien ses mérites, car les visiteurs ont montré qu'ils possédaient de très bons éléments.

A PUY-L'ÉVÊQUE.
Football. — Dimanche à Côte-Guiral, l'U. S. P. bat Montcuq, par 3 buts à zéro.

Les visiteurs ne se présentant au terrain qu'à 16 heures, la partie fut écourtée d'une demi-heure, et rendue moins intéressante que l'on ne s'y attendait par la présentation de Montcuq, qui ne jouait qu'à neuf.

Ce manque d'unités les obligea, en effet, à jouer tout le temps une défensive qu'ils ne cessèrent de maintenir très énergique, grâce à leurs puissants arrières.

Et quoique continuellement dominés par les nôtres, nous eûmes l'impression que l'équipe complète devait être un onze redoutable.

L'arbitrage de M. Espagnol fut des plus justes et ne donna lieu à aucune réclamation.

A FIGEAC.
Football. — Le Groupe Sportif Figeacois avait répondu, dimanche, à l'invitation que lui avait faite le S.C. Decazevois et s'était rendu au Bois de Boulogne pour y matcher les champions d'Auvergne (promotion), tous couverts de gloire par leur récente victoire de Tours.

Les deux équipes sont à peu près complètes : Figeac, toutefois, est handicapé par l'absence de deux trois-quarts.

La première mi-temps, jouée à toute allure, se termina à l'avantage des locaux, qui ne purent mieux faire que d'inscrire un essai au tableau, par suite de la défense impeccable des rouges et noirs.

La deuxième mi-temps consacra une plus grande supériorité des Decazevois, qui triomphèrent finalement par 17 points (5 essais, 1 but), à zéro.

Le match de dimanche fut un excellent entraînement pour le C. S. F., qui aura l'honneur de recevoir sur son terrain de Loudieu, dans l'après-midi du 16 février, le représentant du Comité du Centre, le Sporting-Club Montluçonnois en première éliminatoire du championnat de France (2^e série).

Pendant votre séjour à Paris
vous pourrez lire votre journal
dans le Hall de l'Agence Havas
62 Rue de Richelieu, PARIS

A PARIS
Voyageurs, Touristes
Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER
5, rue Malher, 5, (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (2^e)
TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES DE 18 à 24 fr. par jour
FLOIRAC (Originaire du Lot) Téléphone ARCHIVES 60-92
Propriétaire
Hôtel recommandé par le **Journal du Lot**

Arrondissement de Cahors
Montgesty
Obsèques. — Les obsèques de M. Jean Delpyroux, ancien Conseiller municipal, décédé à l'âge de 68 ans, ont eu lieu le mercredi 12 courant, au milieu d'une grande assistance. On remarquait, acrochée au corbillard, une superbe couronne offerte par les membres du Conseil Municipal à leur ancien collègue.
Nous adressons à toute la famille nos bien sincères condoléances.

Belmont
Aux contribuables. — Non content de faire déplacer une cabine téléphonique, à charge des contribuables, il paraît que M. le Maire aime aussi bien faire promener ses administrés.

Aux élections législatives de 1928, un électeur, M. E. M. se présentait à la mairie pour déposer son bulletin de vote comme de coutume.

Quelle ne fut pas sa stupeur quand, lors de la mairie lui dit qu'il ne pouvait pas prendre part au vote ; il ne vota pas.

Légitimement furieux, M. E. M. partit à Cahors et rendit compte de ce fait à ses amis politiques. Le mardi suivant nous très sympathique juge de Paix, M. Lavielle vint à Belmont et le dimanche après E. M. put enfin voter.

Mais il paraît que l'intéressé aurait été remboursé de ses frais de déplacement.

Alors ? Une... erreur aurait été commise à son égard ? Par qui ? L'Administration supérieure pourrait, à ce sujet, ouvrir une enquête qui serait assez intéressante et suggestive, probablement ! Et qui a payé ?

Nous parions que M. le Maire ne demandera pas cette enquête.

Luzec
Théâtre. — Nous apprenons que la tournée Jackson, avantageusement connue dans notre région où elle passe tous les ans, sera prochainement dans nos murs avec la star Baby Charry.

Elle donnera, dans notre salle des fêtes « L'Amé d'un Clown », pièce en trois actes et quatre tableaux.

Parti Radical-Socialiste. — Une réunion des militants républicains aura lieu samedi soir, 15 courant, à 8 heures, salle de la mairie, en vue de la formation du Comité cantonal du parti.

M. Charles, conseiller d'arrondissement, assisté de MM. Poudjate, maire, Vidal et Cavalié, adjoints, donnera toutes les explications utiles concernant l'organisation du Comité et recevra les adhésions.

Albas
Statistique agricole. — Sous la présidence de M. Joleros, adjoint au maire, la commission agricole a terminé son travail. Étaient présents : MM. Ausset, de la section de Cénac ; Edouard Bru, conseiller municipal à Malèzes ; René Cauzit, propriétaire à Albas ; Raymond Mihau, propriétaire à la Rivière-Basse ; M. Prady, propriétaire à Cambou.

M. Comillac, secrétaire de la mairie, remplissait les fonctions de secrétaire de la commission.

Les évaluations suivantes, sur la production agricole communale ont été faites : Céréales diverses, 80 hectares ; pommes de terre et autres plantes sarclées, 20 hectares ; vignes, 312 hectares ; tabac, 18 hectares ; prairies, 30 hectares ; bois, 60 hectares ; landes et marécages, 860 hectares ; jachères, 645 hectares ; jardins, 3 hectares.

Superficie totale de la commune 2.465 hectares.

Sur la statistique des animaux nous relevons : 43 chevaux, 6 mulets, 24 ânes, 95 bœufs, 10 vaches, 30 vaches laitières, 275 moutons, 25 porcs et 30 chèvres.

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Carnac-Rouffiac
Hyménée. — Samedi, 15 février, sera célébré à Carnac le mariage de M. Richard, charpentier à Engayrac, avec Mlle Simone Hanras, fille du sympathique conseiller municipal M. Léopold Hanras et de Mme, née Salinié.

Aux jeunes époux nous exprimons nos meilleurs vœux de bonheur et à leurs familles nos félicitations.

Douelle
Mutuelle-Bétail. — Les membres de la société d'assurance-mutuelle contre la mortalité du bétail (Mutuelle-Bétail de Douelle) sont invités à payer leur cotisation les jours prochains, pour l'assurance 1930. Cette utile société qui groupe en ce moment près de soixante adhérents a été fondée en 1910 et a rendu de réels services. Les agriculteurs de Douelle qui désirent en faire partie, peuvent

en faire la demande avant samedi autant que possible, au secrétaire, M. Eugène Fournié, ou au président de la société, M. Rigal-Théron.

Montcuq
B. P. M. E. — Aly Louis, Delord René, Hugon Georges de « l'Union Sportive Montcuquoise » ont subi avec succès les épreuves du B. P. M. E. à Cahors. Deux autres jeunes gens de Montcuq : Delsol Elie et Larroque René ont été également reçus au même examen.

Félicitations.
Réunion du syndicat agricole et de la mutuelle bétail. — Dimanche, 16 février, à 9 heures, aura lieu à la mairie de Montcuq l'assemblée générale des membres du syndicat agricole et de la Mutuelle bétail prévue par les statuts de ces deux sociétés. Les membres de la Mutuelle bétail sont priés de venir très nombreux à cette réunion. Une demande de modification de statuts formulée par un mutualiste y sera discutée. A 11 heures M. Charles Laparra, ingénieur agronome, chef de bureau d'études sur les engrais de la société commerciale des potasses d'Alsace, traitera la question capitale de l'emploi des engrais et plus particulièrement des engrais potassiques. Il sera probablement accompagné par M. Gay, directeur des Services agricoles du Lot.

Puy-l'Évêque
Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Floressas
Obsèques. — Dimanche matin, 9 février à 10 heures, ont eu lieu à Floressas, les obsèques de notre sympathique compatriote M. Hilaire Barthélémy, pharmacien à Vierzon (Cher) où une mort quasi-foudroyante était venue le frapper mercredi matin, à l'âge de 58 ans.

Ces obsèques ont revêtu le caractère d'une touchante et émouvante cérémonie. Une grande affluente de parents et d'amis venus de tous les points de la région et auxquels s'était jointe toute la population de Floressas, se pressait autour du cercueil de cet homme de bien. C'est que M. Barthélémy était de ceux qu'on aimait ici ; il y venait chaque année, avec sa famille, passer quelques jours pour se reposer des fatigues de sa pharmacie.

Le char funèbre disparaissait littéralement sous un amoncellement de gerbes de fleurs et de couronnes magnifiques apportées de Vierzon où la population le tenait en haute estime.

Nous saluons avec une émotion que nous sommes impuissant à traduire par des mots, la dépouille mortelle de celui dont nous avions eu de multiples occasions d'apprécier la bonté parfaite et pour lequel nous avions la plus affectueuse estime.

Dans cette douloureuse épreuve, nous tenons à donner l'assurance à Mme Vve Hilaire Barthélémy, la veuve inconsolable, au petit Jacques, orphelin à 11 ans ; à Mme Vve Barthélémy, la vieille mère désolée ; à Mlle Barthélémy, directrice de l'École primaire supérieure de Bourges et à Mme Vve Calmon, sœur et belle-mère du regretté défunt et à tous les membres de cette famille, que nous prenons une grande part au malheur qui les frappe si cruellement et nous les prions d'agréer l'hommage attristé de nos plus vives condoléances. — L. D.

Vire
Poste automobile rurale. — Dimanche prochain, 16 février, sera mis en activité le circuit de la poste automobile rurale de Puy-l'Évêque-Vire-Duravel-St-Martin-le-Redon ; Montcabrier-Cassagnes ; Pomarède ; Frayssinet-le-Gélat ; Saint-Carpais.

Les fonctions de correspondant postal à Vire seront exercées par M. Picou, receveur-buraliste, déjà gérant du poste téléphonique et M. Rémy Rouch sera chargé de distribuer le courrier postal dans la commune de Vire.

Arrondissement de Figeac
Figeac
Tribunal de simple police. — A l'audience du 11 février courant, le tribunal de simple police a prononcé les jugements suivants :

Trois condamnations à 1 franc d'amende chacune pour défaut d'éclairage à charrette ; une à 1 fr. pour stationnement en lieu interdit ; une à 1 fr. pour défaut d'éclairage à bicyclette ; une à 3 fr. pour embarras de la voie publique et une à 1 fr. pour défaut de permis de conduire.

Chemins ruraux. — Le maire de la commune de Figeac donne avis que le tableau général, ainsi que le plan d'ensemble des chemins ruraux désignés par délibérations du conseil municipal en date des 14 décembre 1929 et 14 janvier 1930 comme devant faire l'objet d'un arrêté de reconnaissance en exécution de l'article 4 de la loi du 20 août 1881, ont été déposés ce jour d'hui au secrétariat de la mairie, et qu'ils y resteront pendant treize jours, du mercredi 12 février au jeudi 27 février 1930 inclusivement, où chaque habitant pourra en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai et pendant les trois jours qui le suivront, un commissaire, désigné par arrêté de M. le préfet en date du 5 février 1930, recevra, à la mairie, les observations et les déclarations des habitants sur l'utilité publique de l'arrêté de reconnaissance projeté.

Football. — Voir à la rubrique les « Sports ».

Puybrun
Conseil municipal. — Le Conseil municipal de la commune de Puybrun est invité à se réunir dimanche prochain, 16 courant, à 9 heures du matin, afin de nommer les délégués sénatoriaux en vue de nommer un sénateur en remplacement de M. de Monzie, élu député de Figeac.

Demands pour dégrèvements d'impôts. — Il est rappelé que les propriétaires qui ont obtenu des dégrèvements pour petites cotes en 1929 doivent renouveler leur demande avant le 1^{er} mars, s'ils ont effectué des mutations dans le courant de l'année 1929.

Etat civil de janvier. — Décès : Bros Marie-Emilie, épouse Delcausse, âgée de 54 ans ; Heunie Adrien, âgé de 72 ans ; Salgues Joachim, âgé de 56 ans.

Publications de mariages : Jules Bertrand, cultivateur, domicilié à Chassac, commune de Brivezac (Corrèze) et Anne-Marie-Louise Cray, sans profession, demeurant à Puybrun (Lot).

Aynac
Battue. — Notre société de chasse, Lou Rallye del Moulit Brullat, a fait dimanche dernier sa première sortie de l'année.

Deux solitaires avaient été signalés la veille dans la région du Quié. Ils étaient seulement passés en touristes, car on ne les retrouva pas, mais, un maître renard, par l'odeur des chiens apeurés, s'est fait abattre par notre président, M. Lescure.

Grâce à lui, notre société n'est pas rentrée bredouille. C'est le deuxième renard tué depuis le début de l'année, le premier ayant été abattu le jour de la clôture et dans le même fourré. Félicitations. Continuez, messieurs.

St-Céré
Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira dimanche, 16, à 10 h. pour la nomination des délégués sénatoriaux et pour la session de février.

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage, fixé au 18 février courant, de Mlle Marie-Louise Bastit, fille cadette de M. Bastit, maire de Saint-Céré, conseiller général du canton de Brétenoux, avec M. le docteur Marcel Bastouil, médecin des troupes coloniales, fils de M. Bastouil, négociant, 74, cours Lafayette, à Toulon-sur-Mer.

Nous adressons aux jeunes futurs époux nos bien sincères vœux de bonheur.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Rétablissement du tribunal. — C'est aujourd'hui un fait certain : le tribunal de première instance qui avait été supprimé, comme tant d'autres, par les décrets Barthou, va être rétabli. Cette suppression était préjudiciable aux intérêts de neuf cantons qui composent l'arrondissement. Enfin nous reverrons un regain d'activité dans ce joli coin du palais de justice. Le tribunal de paix ne donnait qu'une illusion de vie à notre chef-lieu d'arrondissement.

Société de tir. — Nous enregistrons avec satisfaction le succès de nos jeunes compatriotes au brevet de préparation militaire. MM. Adrien Montagne, de Gourdon ; Paul Denis, de Saint-Claire ; Louis Chéze, de Masclat, ont satisfait aux exigences des examens.

M. Montagne a été admis, en outre, comme tireur classé. Futur aviateur par son engagement prochain, il pourra utiliser sa merveilleuse adresse.

Nos félicitations aux jeunes lauréats, sans oublier leur dévoué professeur M. Loryon.

Conseil Municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche 6 février, à 14 heures, pour désigner les délégués à l'élection sénatoriale prochaine dans le Lot.

Saint-Cirq-Soullaguet
Collision. — L'auto de M. Goulières, maçon et celle de M. Rigal, agent d'assurances à Gourdon, sont entrées en collision près de St-Cirq-Soullaguet.

Il n'y a pas eu d'accident de personne, mais les voitures ont été endommagées.

Le Vigan
Liste électorale. — La liste électorale de notre commune compte cette année 328 électeurs. Lors de la récente révision, il a été procédé à 22 inscriptions nouvelles et à 5 radiations.

Accident d'auto. — Un jeune homme, petit-fils de Mme Lagarde, du Vigan a été renversé par une auto. Il a été légèrement contusionné.

Montfaucon
Hyménée. — Le jeune Louis Maillet, de Joinis, s'est marié samedi dernier avec Mlle Yvonne Terrié, de Concorès.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Liste électorale. — M. Delpyroux Henri, de Joinis, est délégué de l'administration pour la révision des listes électorales et M. Caminade Germain, de Barbazat, a été nommé administrateur du bureau de bienfaisance.

Abreuvoir-Janvier. — Le Conseil municipal a admis le principe d'un abreuvoir-lavoir couvert et aussi l'installation d'une pompe à la fontaine publique.

Salvao
Les tabacs. — Les planteurs de tabac de notre commune ont commencé les livraisons de la récolte de tabacs, ces jours derniers au magasin de Souillac.

Cette année, les paiements donnent pleinement satisfaction à nos producteurs, on entend moins de récriminations que lors des années précédentes.

La récolte de 1929, malgré la sécheresse de l'été dernier fut assez belle ; le poids était seulement un peu inférieur.

Il est à souhaiter que l'année 1930 soit encore meilleure. Il est certain qu'avec les nouvelles méthodes culturales, les engrais et une fumure appropriée, les résultats peuvent être encore meilleurs. Nous ferons connaître ultérieurement les rendements à l'hectare et le montant des sommes encaissées.

Souillac
Mariage. — Lundi, à eu lieu, le mariage de M. Emile Augey, négociant en tissus, domicilié à Souillac, et de Mlle Marie-Thérèse Bourgnou.

Aux jeunes époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Nouvelle horloge. — Voilà plusieurs mois que Souillac était privé d'horloge ; mais, depuis quelques jours, à la satisfaction générale, une nouvelle a pris la place de l'ancienne.

Vayrac
Réunion. — Dimanche, à 2 heures 30, a eu lieu dans la salle de la mairie, une réunion du syndicat intercommunal de protection des berges de la Dordogne, sous la présidence de M. le sous-préfet, M. l'inspecteur principal des travaux publics de Figeac a, dans une conférence de vrai technicien, développé les moyens à employer pour la protection immédiate des villages riverains les plus menacés, qui sont Trudhommat, Mézels, Le Roc. Le syndicat disposant d'une somme importante, les premiers travaux urgents pourront vraisemblablement se commencer à bref délai.

CHEZ NOS VOISINS
LAUZERTE
Trois maisons écroulées. — Dans la nuit de samedi à dimanche trois maisons situées au Barry-Fort, se sont écroulées. Deux autres, qui leur sont contiguës, menacent ruines.

Ces maisons n'étaient pas habitées depuis quelque temps. Tout se borne à des dégâts matériels, mais les habitants des maisons voisines ont eu une grande frayeur.

DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 45.

On retrouve le cadavre d'un chauffeur de taxi

De Compiègne. — Le cadavre d'un chauffeur de taxi a été découvert dans le village d'Estrées-St-Denis.

On croit que c'est le chauffeur Treffol, qui habite 50, rue Voltaire, à Levallois.

La mobilisation des femmes
Un coup de main a eu lieu dans l'usine Russesheim, près Francfort, organisé par les communistes.

A ce sujet, la « Chicago Tribune » dit que des instructeurs seraient venus de Moscou, en Allemagne, pour organiser des bataillons de femmes s'exerçant au maniement du fusil et de la grenade.

Incendie d'un paquebot
De Berlin. — Un incendie a détruit le paquebot allemand « Munchen ». Les dégâts sont évalués à 150 millions.

Au pays du régime sec
De New-York. — Dans des hôtels et restaurants de New-York, 20 personnes ont été arrêtées pour violation de la loi prohibant la consommation de l'alcool.

A la Chambre
La Chambre, ce matin, a abordé la discussion générale de la loi des finances.

M. Tranchant combat la taxe sur le chiffre d'affaires, et demande le remplacement de cette taxe, par une taxe unique.

M. Chéron déclare que la demande présentée, actuellement, par de nombreux groupements du pays, menaçait l'équilibre budgétaire.

M. Chéron affirme que le jour où cet équilibre sera rompu, il laissera à d'autres la responsabilité des finances publiques.

M. de Lasteyrie indique les causes de l'augmentation des dépenses budgétaires dont les principales sont l'application du service militaire d'un an et le relèvement des traitements des fonctionnaires.

PLACEZ VOS CAPITAUX
sur Immeubles
hypothèques au porteur
à partir de Cinq mille francs

COMPTOIR CENTRAL
de prêts et d'obligations hypothécaires
3 et 5, Rue de Metz, PARIS (2^e)
Correspondant : C. CHARTROU
Agent d'affaires, Figeac

AVIS DE DÉCÈS
Madame C. RRIÉ Antoine ; Monsieur CARRIÉ François, employé des Contributions indirectes à Bayeux ; Madame et Monsieur MIQUEL et leur fils à Paris ; Madame et Monsieur GAYET à Paris, ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Antoine CARRIÉ
leur époux, père, beau-père et grand-père décédé le 13 février 1930, à l'âge de 60 ans, muni des sacrements de l'église et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 14 février à 2 h. 3/4, en l'église Cathédrale.

On se réunira à la maison mortuaire, Quai Champollion.

REMERCIEMENTS
Madame Veuve BOUSQUET, institutrice honoraire à Cahors, Faubourg Cabazat ;

Madame et Monsieur BOUSQUET, instituteurs à Assier ; Madame et Monsieur DELPECH, à Montcuq ; Monsieur René BOUSQUET et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Paul BOUSQUET
DANGEREUSE CONFUSION
Il ne faut pas confondre la Quintonine avec d'autres produits présentés dans le commerce sous une forme analogue et qui sont loin de posséder la même efficacité. Les éléments qui entrent dans la composition de la Quintonine sont, en effet, choisis et dosés avec un soin tout particulier et selon une formule spéciale : extrait à base de quinquina, mais judicieusement mêlé à d'autres produits toniques, cette préparation est le plus puissant et le plus agréable des reconstituants. Son usage est très facile puisqu'il suffit de verser dans un litre de bon vin ordinaire le contenu d'un flacon de Quintonine pour obtenir un vin fortifiant de premier ordre. Les remerciements que nous recevons journellement pour avoir divulgué cette recette, sont la meilleure preuve que nous puissions donner de son efficacité. Son prix en rend l'achat facile. 4 fr. 95. Toutes Pharmacies et pharmacie Orliac à Cahors.

ON DEMANDE
pour la banlieue de Paris
UNE BONNE A TOUT FAIRE
sérieuses références exigées
S'adresser au Bureau du Journal

ON DEMANDE MÉNAGE
de domestiques, cuisinière
et valet de chambre
Prendre adresse au Bureau du Journal

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
OUVERTURE
de la
LIQUIDATION JUDICIAIRE
du sieur DAVIDOU Maurice,
Coiffeur,
demeurant à Cahors,
65, Rue Nationale

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont invités à se rendre :
— Le vingt-cinq février prochain, jour de mardi, à treize heures trente,
— En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour examiner la situation de leur débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif, l'élection des contrôleurs s'il y a lieu, et sur toutes autres questions qui leur seront soulevées.

— La présente insertion est faite en conformité de l'article neuf de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Nota. — Les tiers porteurs d'effets ou endossements n'étant pas connus sont priés de remettre leurs adresses au Greffe du Tribunal de Commerce ou à Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
OUVERTURE
de la
LIQUIDATION JUDICIAIRE
du sieur DAVIDOU Maurice,
Coiffeur,
demeurant à Cahors,
65, Rue Nationale

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont invités à se rendre :
— Le vingt-cinq février prochain, jour de mardi, à treize heures trente,
— En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour examiner la situation de leur débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif, l'élection des contrôleurs s'il y a lieu, et sur toutes autres questions qui leur seront soulevées.

— La présente insertion est faite en conformité de l'article neuf de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Nota. — Les tiers porteurs d'effets ou endossements n'étant pas connus sont priés de remettre leurs adresses au Greffe du Tribunal de Commerce ou à Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
OUVERTURE
de la
LIQUIDATION JUDICIAIRE
du sieur DAVIDOU Maurice,
Coiffeur,
demeurant à Cahors,
65, Rue Nationale

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont invités à se rendre :
— Le vingt-cinq février prochain, jour de mardi, à treize heures trente,
— En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour examiner la situation de leur débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif, l'élection des contrôleurs s'il y a lieu, et sur toutes autres questions qui leur seront soulevées.

— La présente insertion est faite en conformité de l'article neuf de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Nota. — Les tiers porteurs d'effets ou endossements n'étant pas connus sont priés de remettre leurs adresses au Greffe du Tribunal de Commerce ou à Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
OUVERTURE
de la
LIQUIDATION JUDICIAIRE
du sieur DAVIDOU Maurice,
Coiffeur,
demeurant à Cahors,
65, Rue Nationale

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont invités à se rendre :
— Le vingt-cinq février prochain, jour de mardi, à treize heures trente,
— En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour examiner la situation de leur débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif, l'élection des contrôleurs s'il y a lieu, et sur toutes autres questions qui leur seront soulevées.

— La présente insertion est faite en conformité de l'article neuf de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Nota. — Les tiers porteurs d'effets ou endossements n'étant pas connus sont priés de remettre leurs adresses au Greffe du Tribunal de Commerce ou à Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

</

FOURRURES
ROBES - MANTEAUX

Réparation
Transformation de Fourrures

ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard

M^{me} BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

Bonne occasion à saisir
PIANO MÉCANIQUE
état neuf, à vendre
pour cause de situation de famille
S'adresser au Bureau du Journal

350 Px réel gar. pièce. 210 l. de mon VIN
pur jus, franco, régie, port.
fût t. compris, 3 échantil. 3 fr. Mme Louise
CAZALS, Prop., 190, r. de Sérignan, BEZIERS.

Bibliographie

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy

(avec dessins de M^{lle} Alice Millochau)

1 vol. Prix..... 6 fr.

En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE MEYZENC
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture
à coupes d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE MEYZENC
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Chemin de fer de Paris à Orléans

Nouvelles cartes
pour voyages à 1/2 tarif

En vue de faciliter les déplacements de tourisme ou d'affaires que les voyageurs peuvent avoir à effectuer successivement pendant une période de temps limitée, ainsi que les voyages circulaires d'une certaine étendue et dont les intéressés conserveront à tout moment la faculté de régler l'itinéraire à leur gré, les Grands Réseaux délivrent des cartes donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif et valables pendant un ou deux mois.

Les cartes peuvent être délivrées à partir d'un jour quelconque du mois, au gré des voyageurs.

Prix des cartes :
Pour un mois. — Première classe, 270 fr. 30 ; 2^e classe, 218 fr. 95 ; 3^e classe, 142 fr. 80.

Pour deux mois. — Première classe, 450 fr. 50 ; 2^e classe, 364 fr. 90 ; 3^e classe, 238 fr. 10.

Les cartes d'un mois peuvent être prolongées de quinze jours moyennant un supplément égal au tiers de leur prix normal.

Les voyageurs ont avantage à prendre une carte d'un mois, au lieu de se munir de billets simples, dès que le trajet à parcourir dans une période de trente jours dépasse 1.440 kilomètres en deuxième ou en troisième classe ; pour un parcours de 2.000 kilomètres, la réduction atteint déjà

près de 15 0/0. La réduction augmente avec la distance.
Pour plus de détails, se renseigner dans les gares.

LE MAROC

à moins de 45 heures de Paris

Touristes qui craignent les longues traversées et hommes d'affaires pressés appelés au Maroc, profitez des nouveaux horaires espagnols qui fonctionneront à partir du 15 mai prochain. Vous pourrez aller de Paris à Tanger en moins de 45 heures, en partant de Paris par le train de luxe Pyrénées-Côte d'Argent (Paris-Quai d'Orsay 20 h. 40).

Vous arriverez à Madrid-Nord à 20 h. 35 et pourrez repartir le soir même de Madrid-Atocha à 21 h. 35.

C'est la voie la plus rapide, la seule ne comportant guère que 2 h. 1/2 de mer.

L'AMÉRIQUE DU SUD
Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixe pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voya-

geurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

UNE BONNE NOUVELLE
pour les amateurs d'affiches illustrées

Pour mettre à la portée de toutes les bourses la possession des magnifiques affiches illustrées dont le public a pu apprécier le charme dans ses gares, la Compagnie d'Orléans vient d'abaisser, au prix unique de 5 francs, le prix de vente de l'exemplaire.

Ces documents, soigneusement exécutés d'après les maîtres de l'affiche, satisfont les plus difficiles en raison de la variété des genres que comporte la magnifique collection de la Compagnie d'Orléans.

Cette collection vient de s'enrichir de nouveaux et superbes sujets : *Rocamadour* (Lot) de P. Commarmond, *Le Tudy* (Finistère) de Hallo, *Quiberon* (Morbihan) de Symonnot, qui seront suivis sans tarder de trois autres nouveaux sujets : *Château d'Amboise* (Constant Duval), *La Roque-Gageac* et *Estaing* (Hallo).

Demandez la liste des affiches mises en vente au bureau de la Publicité, 1, place Valhubert, à Paris, chargé de la vente et de l'expédition en France et à l'étranger.

Le paiement des affiches peut s'effectuer par mandats, chèques ou chèques postaux (ajouter pour frais de port 0 fr. 50 par affiche).

Les amateurs auront également la faculté de se les procurer (sur place seulement) au même prix, à Paris, dans les bureaux suivants :

— Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines.
— Bureaux de renseignements de la gare de Paris-Quai d'Orsay et 126, Boulevard Raspail.

L'art en cartes postales

En présence du succès obtenu par les cartes postales illustrées, reproduction fidèle de ses affiches touristiques en couleurs, la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de faire paraître une nouvelle série de 10 sujets différents (Châteaux de la Loire, sites et monuments de Bretagne, d'Auvergne, d'Entre Loire et Garonne, types espagnols et Nord Africains).

Ces cartes intéresseront tout particulièrement les artistes, les membres de l'enseignement, les collectionneurs et les touristes.

On les trouve dans les principales gares et bureaux de ville du dit réseau au prix de 2 francs la pochette de 10 sujets.

Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 25 (Étranger : 2 fr. 60), au bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à PARIS (XIII^e).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

La Phosphode Garnal

MÉDICATION IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE

Remplace agréablement et avantageusement

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 5^e édition, page 138, M. le Docteur MARTINET affirme que « les iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les arsenicaux, le climat marin, les bains salés, la médication de choix du lymphatisme et de la scrofule ».

ACTIONS ET INDICATIONS de

la PHOSPHODE GARNAL

Spécifique du lymphatisme par son iode — Astringent

Tonique par son tannin

Reminéralisant par son phosphate de chaux

La PHOSPHODE GARNAL

est indiquée

- 1^o dans tous les états lymphatiques : lymphatisme, scrofule, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes ;
- 2^o dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états pré-tuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire ;
- 3^o dans les états où la déminéralisation prédomine : rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hyposphyxies, etc., etc., etc.

Mode d'emploi :

Une cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris) : 14 francs

Laboratoire de la PHOSPHODE GARNAL

CAHORS — 97, boul. Gambetta — CAHORS

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

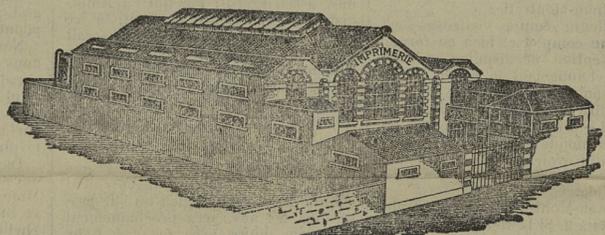
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



MATHUSALEM
vécut 969 ans.

On ne vit pas vieux avec les affections du cœur

des nerfs ou des voies urinaires, provoquées ou aggravées par la caféine.

Le corps médical a depuis longtemps reconnu le danger et combat tous les jours les méfaits du caféisme.

Est-ce à dire qu'il faut supprimer le café, l'une de vos plus douces joies ? Non ! mais la caféine oui ! et radicalement, (en ne buvant que le café SANKA, véritable café en grains des plus célèbres plantations coloniales et exotiques, dont on a extrait la caféine).

Prime gratuite exceptionnelle....

Superbe ouvrage d'une grande rareté, sur les blasons des villes de France dû à la collaboration des meilleurs héraldistes contemporains.

Adressez sans retard ce coupon au CAFÉ SANKA S.A. 54, Quai de Boulogne, BOULOGNE-PARIS pour recevoir gratuitement 9 vignettes armoriaires extraites de l'ouvrage avec notice explicative pour les collections.



Feuilleton de « Journal du Lot » 27

LES YEUX QUI S'OUVRENT

PAR
Henry BORDEAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

« Nul effort n'est perdu. »
PASTEUR.

DEUXIÈME PARTIE

III

LE JOURNAL D'ALBERT

Ma mère, pendant nos sorties, garde nos enfants à Saint-Martin. Hier soir, j'étais resté seul avec elle, ayant réussi à esquiver quelque banquet de snobs. Nous avons causé jusqu'au retour d'Elisabeth, que son frère Olivier a reconduite : une de ces bonnes causeries d'autrefois où l'on va des souvenirs à l'interrogation des choses inconnues, et que je n'ai pas retrouvées depuis mon mariage. Elisabeth a été surprise de nous voir ainsi animés à cette heure tardive. Après six ans elle ne connaît pas ma mère. Elle ne la connaît jamais. J'aurais le malheur de la perdre que je serais seul à la pleurer. Le jugement d'Elis-

sabeth ne dépasse pas les apparences, et comment imaginerait-elle une femme supérieure sous une telle simplicité ? Ses parents à elle m'infligent leurs relations et leurs goûts. Je devrais perpétuellement leur manifester mon étonnement et ma gratitude d'avoir été agréé par eux. Mais pour quoi, d'autre part, suis-je encore sensible à leurs grâces et à leurs compliments ? Qu'ils exploitent ma réputation, s'ils le désirent, et cessent de m'exhiber en ayant l'air de me protéger !

Dieu ! que l'on demeure seul dans la vie à deux, et quelle ironie de prétendre exercer quelque influence sur son temps, quand, après six années, on n'en exerce chez soi aucune !

22 septembre. — Après quelques jours de pluie, mes beaux-parents ont regagné Grenoble, et avec eux toute leur société. Je vais reprendre, dans la paix, mon travail. Mais déjà Elisabeth s'ennuie. Je ne puis l'accuser ni de coquetterie, ni de sottise admiration de la mode, de goût exagéré du plaisir. Seulement, elle a besoin d'être constamment distraite par de petites choses de rien, et cette recherche m'est insupportable. Vainement je tente de l'intéresser à des lectures, à de la musique, aux changements de la lumière que la menace de l'automne accentue, à mon œuvre même. Elle écoute gentiment et pense ailleurs. L'intelligence ne lui fait pas défaut, mais elle a horreur de s'en servir. Il

lui faut des limites qu'on touche à la main. Et quand je veux les abattre, elle en reconstruit d'autres immédiatement.

12 octobre. — Ma mère a voulu partir à son tour malgré mes prières. Elle a deviné, sans jamais en parler, la brusque de mon bonheur. Je m'en rends compte à ce départ anormal. Le soir, je causais plus volontiers avec elle qu'avec Elisabeth. Après le travail du jour, cette demi-activité de l'esprit dans la conversation me repose et me renouvelle. L'âge n'a pas diminué l'intérêt passionné qu'elle prend aux questions vitales. Et tous les sujets, elle les considère d'un point de vue élevé, de sorte que les discussions s'en ressentent. On demeure à part, s'occupant à quelque broderie. Alors elle n'a pas voulu déranger notre intimité. Pauvre maman, elle n'a donc pas compris qu'elle me laisse à ma solitude.

25 octobre. — J'ai marché jusqu'à la nuit sur les contreforts de Chamrousse. Quand je traversais les bois de châtaigniers, je foulais une couche déjà épaisse de feuilles mortes. J'ai vu cette plante aiguë sous mes pas. Et même, avant de rentrer, je me suis laissé entourer par les ombres qui montaient du vallon. Cet isolement de l'obscurité venait s'ajouter à mon autre isolement.

L'automne, en quelques jours, a transformé ce pays. Sur les deux cotés opposés, c'est une gamme de

couleurs qui va du vert décoloré au pourpre sombre. Bouquet magnifique qui à toute la mélancolie des fleurs qu'on dispose au cimetière un jour de Toussaint. J'étais dans la forêt quand le soleil s'est couché, et j'ai vu longtemps le crépuscule rouge entre les troncs des arbres. Car les bois dévêtus livrent plus d'horizon, comme nous voyons plus loin en nous avec l'âge.

De cette place, j'ai assisté à bien d'autres fêtes d'automne, sans m'émouvoir de tant de beauté condamnée. Au contraire, je goûtais un plaisir cruel à écraser ces amas de feuilles tombées, destinées à bientôt pourrir. J'étais plus jeune, et la jeunesse me cachait la mort, peut-être aussi l'amour.

J'ai senti ces menaces de fin comme une blessure. Je me trouvais insatisfait et plein de désir. Il me semblait qu'à mon retour mon inquiétude se lirait sur mon visage. Mais ceux qui vivent près de nous ne s'aperçoivent jamais des drames intérieurs que nous traversons. Comment devinerait-elle ? Hier soir, je racontais la vieille aventure de Pygmalion à Marie-Louise qui réclame toujours des récits et qui m'oblige à piller la légende et la mythologie ; à mesure que j'avancais, je me prenais moi-même à mon histoire. J'ai, moi aussi, demandé à l'amour d'animer Galatée, mais Galatée est restée insensible comme une déesse de pierre. N'en ai-je pas pris mon parti et n'est-elle

pas l'ornement de ma maison ? N'ai-je pas résolu de chercher ailleurs ces émotions de vie qui sont nécessaires aux fortes âmes, et que nous offrons heureusement à la nature, avec le feu et tout le cours déjà déroulé du fleuve humain ? La passion, c'est de vivre violemment, et ce pouvoir n'appartient pas qu'à l'amour.

Et l'amour, dans la vie commune, ne peut pas durer. Ou bien il faudrait le cultiver comme un jardin au lieu de l'abandonner aux jours dont chacun en emporte une parcelle. Constater son déclin, sa lente diminution, l'altération de sa qualité, est pire peut-être que de le perdre. Le lien physique demeure le dernier, avec les lâchetés, les humiliations qu'il impose. Mais l'intelligence même reste longtemps asservie. Fatiguée elle ne se défend plus. Refuserai-je de m'avouer à moi-même ces défaites, ces misères et ces faiblesses qui me font confier, après mon travail, mes projets, mes ambitions, ma pensée et ce travail même, quand je sais que je ne serai ni suivi, ni compris ? Parodie d'une intimité qui n'existe plus, et dont les apparences sont intactes. Ne devrais-je pas du moins employer ce qui me reste d'énergie à sauvegarder mon for intérieur ?

Quand je suis rentré, étonné de ce tardif retour, elle m'a demandé en riant :

— Voyez-vous clair la nuit comme les chats ?
Son rire était gentil et frais, un rire

de jeune fille. Au fond elle était inquiète, et je le voyais bien. Ma sécurité matérielle la préoccupe, et même plus que de raison. Que ne s'intéresse-t-elle davantage à notre accord, dont elle ne soupçonne pas la rupture, tant elle est aveuglée !

Dans la soirée, comme la conversation tombait, ce qui lui arrive fréquemment depuis le départ de ma mère, elle m'a posé cette question :

— Quand partons-nous pour Paris ?

— Quand vous voudrez, lui ai-je répondu.

D'habitude, j'essaie de prolonger plus avant dans la saison notre séjour dont la tranquillité est propice à mon œuvre. Mais à Paris, dans cette agitation qui donne l'illusion de l'activité, dans ce mouvement extérieur qui nous distrait et nous détourne de nous-mêmes le divorce latent de nos deux vies sera moins sensible, et l'on n'y assiste pas à la descente de l'automne...

27 octobre. — Oui, cet isolement ne peut durer. Aucun lien de pensée ne subsiste entre nous. Ma tendresse refusait d'en convenir. Nos conversations insignifiantes me deviennent insupportables. En vain je tâche à les soulever de terre. Elisabeth, toujours, les laisse retomber. Elle m'écoute distraitemment, ne s'intéresse pas, répond à peine, ou prend un autre sujet, un sujet de tout repos, un sujet personnel. Sa voix même, trop aiguë ne se prête pas aux paroles de la vie profonde.

(A suivre).